

Au cours des dernières années, on est devenu de plus en plus conscient de l'ampleur continue de la pauvreté au Canada. Peut-être notre manque de sensibilisation est-il dû en partie au fait que nous persistons à croire que pauvreté est synonyme de privation absolue. En d'autres termes, le seuil de pauvreté a fréquemment été considéré comme un niveau de subsistance physique minimum assurant tout juste de quoi vivre et pouvoir travailler.

Mais les besoins humains comprennent également de nombreux éléments conventionnels ou sociaux, liés aux changements du mode de vie de la collectivité, et, naturellement, ces éléments se modifient avec le temps. C'est ainsi qu'un plus grand nombre de gens commencent à réaliser que nombre de personnes sont pauvres, parce qu'elles sont privées de revenu, d'occasions d'emploi, de l'entourage et du respect de soi, qui sont considérés comme des éléments normaux dans la collectivité. La pauvreté doit donc être envisagée comme un phénomène lié au niveau de vie moyen, en évolution constante. Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'on ne puisse rencontrer des cas isolés de privation absolue.

L'évaluation approximative de la pauvreté, qui figure dans le cinquième Exposé annuel du Conseil économique du Canada, indique qu'environ quatre millions de Canadiens peuvent être considérés comme vivant au niveau de la pauvreté ou au-dessous. Les évaluations préliminaires, pour 1967, estiment le chiffre à 840,000 familles et à 586,000 personnes seules, ce qui donne un total d'environ 3,850,000 personnes.

De ce nombre, les données fournies par le Régime d'assistance publique du Canada et par le Régime de sécurité de la vieillesse indiquent que près de deux millions de personnes reçoivent actuellement un supplément de revenu basé sur une évaluation des ressources ou des besoins, ou un supplément de revenu aux prestations de sécurité de la vieillesse. Leur revenu n'en demeure pas moins au-dessous du seuil de la pauvreté.

• (5.20 p.m.)

Nous pouvons donc conclure, en nous basant sur les chiffres du Conseil économique, que la plupart des deux millions de personnes qui restent appartiennent aux familles de petits salariés, qui font partie de la population active, mais dont le revenu est au-dessous du seuil de la pauvreté.

Nous notons, par conséquent, qu'il existe aujourd'hui, au Canada, plus de quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans des conditions de pauvreté, si on les compare à leurs concitoyens. Certains, sinon tous, sont mal logés, mal nourris, peu instruits, privés de loisirs et lésés jusque dans leur propre dignité. La plupart de ces gens peuvent être classés dans trois

grandes catégories, dont la première est celle des assistés sociaux.

Monsieur l'Orateur, le mot «bien-être social» est devenu un terme amer pour plus d'un million de personnes qui dépendent de ce système. Les prestations varient beaucoup d'une province à l'autre, mais presque invariablement, elles ne suffisent pas à satisfaire aux besoins réels des bénéficiaires. Les assistés sociaux se sentent dédaignés de leur entourage. Souvent, ils craignent et méprisent les agents locaux de bien-être social, à cause du grand pouvoir que ces derniers exercent et de leurs décisions souvent irrévocables. Les mères laissées sans époux, soit à la suite de l'abandon, du décès ou du divorce, forment une grande partie de cette catégorie. Les invalides, dont un bon nombre sont totalement incapables de se débrouiller seuls, figurent aussi dans cette catégorie.

Une autre classe de gens de cette catégorie sont les personnes âgées. La condition économique des personnes âgées, au Canada, est illustrée à l'envi, par le fait que 52 p. 100, c'est-à-dire près de 750,000, parmi les bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse, sont admissibles, soit intégralement, soit partiellement, au supplément du revenu garanti.

Pour un grand nombre de ces personnes âgées, le supplément du revenu garanti n'assure pas des conditions de vie qui soient dignes ou convenables. Pourtant, ces personnes, dans l'ensemble, ne peuvent pas bénéficier des avantages offerts en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Il convient de noter qu'un nombre relativement minime de personnes âgées, qui sont dans le besoin, reçoivent une assistance supplémentaire quelconque par l'intermédiaire des provinces.

Une autre catégorie de personnes qui sont dans le besoin sont ceux que j'appelle les travailleurs pauvres. Nous comptons dans cette catégorie plus de deux millions de personnes au Canada. Or, un grand nombre constatent avec amertume qu'en dépit de tous leurs efforts pour se suffire à elles-mêmes, leur condition est effectivement inférieure à celle de leurs concitoyens qui ne travaillent pas et bénéficient de l'assistance sociale. Ces personnes peuvent parfois tirer leur maigre revenu d'industries marginales, du travail agricole, du travail dans les camps de bûcherons ou de la pêche.

Il se peut aussi qu'elles demeurent dans des secteurs économiques défavorisés, n'assurant que du travail à temps partiel ou peu rémunéré. Il arrive également qu'on les retrouve dans les grandes villes, où le coût de la vie est très élevé, et qu'elles réussissent tant bien que mal à se tirer d'affaire avec un revenu aux alentours du salaire minimum.